GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

Plateforme nationale de rendez-vous en mairie

Ministère de l'Intérieur

ANTS

FTAP
FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Ce contrat de transformation est conclu entre l'ANTS et le secrétariat général du ministère de l'Intérieur, d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

Les citoyens et l'administration française font aujourd'hui face à une crise entraînant une hausse des délais de délivrance de titres d'identité. Depuis novembre 2022, l'ANTS a développé une plateforme au niveau national permettant de rendre visible l'ensemble des rendez-vous disponibles en collectivité pour déposer une demande de titre d'identité (https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/).

Cette plateforme permet

- Actuellement : via un moteur de recherche, de fluidifier durablement la prise de rendez-vous pour les titres d'identité (passeports et cartes d'identité). L'ensemble des mairies ne sont pas encore raccordées.

- A terme, de limiter les rendez-vous non-honorés (actuellement 20% des rendez-vous pris) grâce à une fonction de système de détection des rendez-vous pris en doublon (12% des rendez-vous pris)

2. Besoins et modalités de financement du projet

Le financement complémentaire s'inscrit dans le cadre de l'accélération du déploiement de la fonctionnalité de moteur de recherche, et dans la finalisation du développement de la détection des rendez-vous pris en doublon.

Un montant de 360 000 € TTC a été attribué au titre du projet, sur un montant total de 1 688 722 €, soit 21% du projet.

Nature de dépenses	Programme budgétaire	2022		2023		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
FTAP	P349	0	0	360 000	360 000	**360 000**	**360 000**
ANTS		366 768	366 768	991 954	991 954	**1 328 722**	**1358 722**
Total		366 768	366 768	1 351 954	1 351 954	**1 688 722**	**1 688 722**

3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet

Un gain d'efficience est entrainé par une baisse des erreurs entraînées par la généralisation de la pré-demande. Ce gain est estimé entre 220 000 € et 660 000 € par an.

Nature de l'économie	**Catégorie de dépenses**	**2023**		**2024**		**2025**		**Économies annuelles pérennes post-déploiement du projet**		**Cumul économies 2023-2025**	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale	T2	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	660 000 €	660 000 €
TOTAL(€)		220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	**660 000 €**	**660 000 €**

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

Le projet a débuté à l'été 2022.

Etude du besoin et conception de la plateforme	Juin- septembre 2022
Tests de performance et lancement	Octobre – novembre 2022
Déploiement par le raccordement de nouvelles communes et éditeurs	Décembre 2022 – février 2023
Mise en ligne de la nouvelle fonctionnalité « anti-doublons »	Mars – mai 2023
Généralisation de la plateforme et stabilisation	Juin -décembre 2023

4.2. Gouvernance du projet

Décrire ici la gouvernance du projet et les modalités d'association des parties prenantes

La plateforme nationale RDV Mairie est dirigée par Anne-Gaëlle Baudouin, Préfète, directrice de l'ANTS, et pilotée par le directeur du programme France Identité Numérique [redacted]. Au sein du ministère de l'Intérieur, il s'inscrit dans l'action du ministère délégué en charge des collectivités territoriales, et de sa ministre déléguée Dominique Faure, sponsor du projet.

Le projet intègre plusieurs modalités d'association de partenaires institutionnels de l'ANTS :

- Animation d'échanges ciblés avec les acteurs de la demande de titres d'identité à l'échelle d'une préfecture, en lien avec le Centre d'expertise et de ressource titres (Cert) ;
- Préparation de supports pour les comités de pilotage de la plateforme « Titres électroniques sécurisés » (TES) au sujet des sujets transverses ;
- Coanimation de la procédure de sécurisation de la plateforme en lien avec le service transversal de sécurité des systèmes d'information de l'ANTS ;

4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Le projet est prévu en mode agile. Plusieurs échéances ponctuent du projet. Ce fonctionnement répond au besoin de souplesse de la phase de conception de l'outil.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP et respect des enveloppes allouées à chacune des tranches, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- Respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat ;

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses. Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;

Indicateur	Valeur actuelle	Cible fin 2023	Cible fin 2024	Cible fin 2025
Taux d'utilisation de la pré-demande ANTS (demandes instruites à partir d'une pré-demande sur le total des demandes instruites)	**74%**	**80%**	**85%**	**90%**
Ratio d'efficience de l'instruction en CERT des demandes de titres, mesurant la capacité de	**97 dossiers**	**85 dossiers par agent et par jour**	**80 dossiers par agent et par jour**	**80 dossiers par agent et par jour**

traitement des dossiers, sur laquelle la qualité de saisie en mairie (et donc la généralisation de la pré-demande ANTS) a une incidence.	**par agent et par jour**			

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, dans la limite des crédits disponibles. Le secrétaire général procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FTAP par les directions concernées.

La mise à disposition des crédits s'effectuera en une fois.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référençant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 3. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant, à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative du secrétariat du FTAP.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

9. Communication liée au projet

Le porteur de projet s'engage à faire mention du soutien financier qu'il a reçu du FTAP sur les supports de communication interne et externe se rapportant au projet. Il utilisera à cette fin le logo du FTAP disponible sur modernisation.gouv.fr et la mention « Ce projet bénéficie du soutien financier du FTAP piloté par la Direction interministérielle de la transformation publique ».

Le porteur de projet autorise la DITP à présenter son action de soutien dans sa propre communication et fournira en tant que de besoin des éléments nécessaires à cette communication.

Signatures	Dates de signature
Le directeur/La directrice [nom de la direction ou de l'organisme] Anne-Gaëlle BAUDOUIN	
Le/La secrétaire général(e) [nom du ministère] Didier MARTIN	P/o
Le délégué interministériel à la transformation publique Thierry LAMBERT	24 OCT. 2023

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CINT

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

Code Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
034901030129	ANTS-Rendez-vous Mairie	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349